Ville de Mûrs-Erigné

Centre Communal d'Action Sociale

Rapport d'activité 2024

31 mars 2025

SOMMAIRE

Synthèse du rapport p. 3

Accueil du public p. 6
- Accueil téléphonique
- Accueil physique sans rendez-vous

Les personnes accompagnées p. 8
- Entretiens réalisés
- Les foyers accompagnés
- Les problématiques rencontrées

Le service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social p. 11
- La demande de logement pour Mûrs-Erigné
- Les attributions de logements sociaux

Les missions obligatoires du CCAS p. 17
- Elections de domicile
- Aide sociale légale

Les aides facultatives p. 21
- Aide alimentaire
- Bons alimentaires – chèques de services
- Aides financières
- Aide pour l'accueil périscolaire et l'étude dirigée
- Aide pour l'accès au sport et à la culture
- Aide pour l'accès aux vacances
- Le transport solidaire

Les actions collectives p. 32
- Les rendez-vous du lundi
- La parenthèse conviviale
- Les ateliers bien-être/estime de soi
- Les ateliers *Je fais tout moi-même, zéro déchet, petit budget*
- Les actions intergénérationnelles
- Le projet *Aide en Nous, la créativité c'est la santé*
- Temps d'échange entre parents aidants

Les ressources du CCAS p. 44
- Le budget du CCAS
- Les moyens humains (agents et bénévoles)

Synthèse du rapport

2024 en chiffres

Aide alimentaire	**76** foyers bénéficiaires	**187** personnes aidées	**19,35** tonnes distribuées
Transport solidaire	**85** bénéficiaires	**362** transports assurés	
Bénévoles	**42** personnes au total	**34** pour l'aide alimentaire	**16** pour le transport solidaire
Secours d'urgence	**361** chèques de services attribués	**41** foyers soutenus	**19** aides financières accordées
Accompagnement	**242** foyers accompagnés	**376** entretiens réalisés	
Logement social	**43** logements attribués	**523** contacts téléphoniques	**298** personnes en contacts

A retenir

Augmentation globale du recours aux aides et services proposés par le CCAS, en particulier à l'aide alimentaire.

Phénomène important de non-recours aux aides destinées aux familles les plus modestes concernant l'accueil périscolaire, les activités sportives, culturelles, de loisirs et les vacances pour leurs enfants.

Maintien d'un niveau élevé d'activité du service d'information et d'accueil des demandeurs de logements sociaux et développement de l'accompagnement social.

Développement d'actions collectives pour différents publics.

L’accueil du public

Au cours de l'année 2024, **1386 accueils** ont été recensés, sur seulement trois demi-journées d'accueil physique et téléphonique par semaine :

- **1014 appels** ont été reçus sur le standard du CCAS
- **372 passages** (hors rendez-vous) ont été enregistrés.

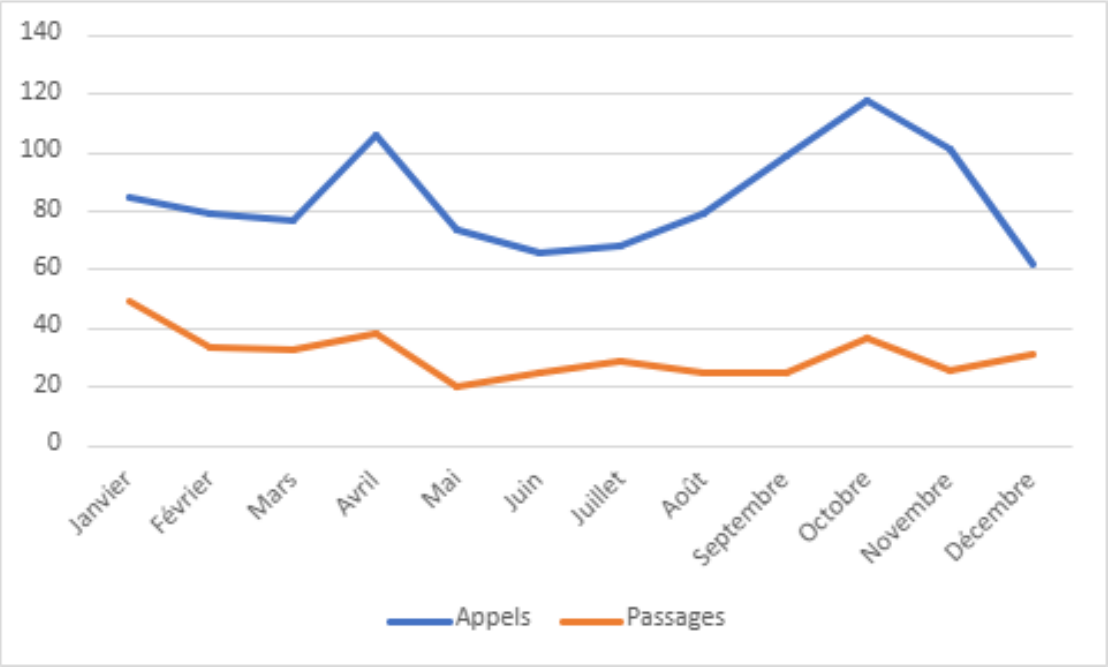

Motifs récurrents des sollicitations (liste non exhaustive) **:**

- Prises de rendez-vous au CCAS
- Demandes d'informations pour des démarches auprès du CCAS
- Demandes d'informations pour des démarches auprès de partenaires, suivies d'orientation de l'usager (par ex. CLIC, MDS…)
- Demandes de transports solidaires
- Demandes de personnes domiciliées au CCAS (attestation, courrier reçu)
- Inscriptions pour des actions collectives du CCAS
- Propositions d'habitants cherchant à devenir bénévoles ou à faire un don au CCAS.

Les personnes accompagnées

242 foyers ont été accompagnés par le CCAS au cours de l'année 2024 et **376 entretiens** ont été réalisés. Une part importante des foyers rencontrés sont composés d'une personne seule. En termes d'accompagnement social, le CCAS priorise en effet les personnes isolées et oriente les familles vers le département, qui dispose de davantage de ressources pour les soutenir. La part des situations de séparation ou de monoparentalité est également notable.

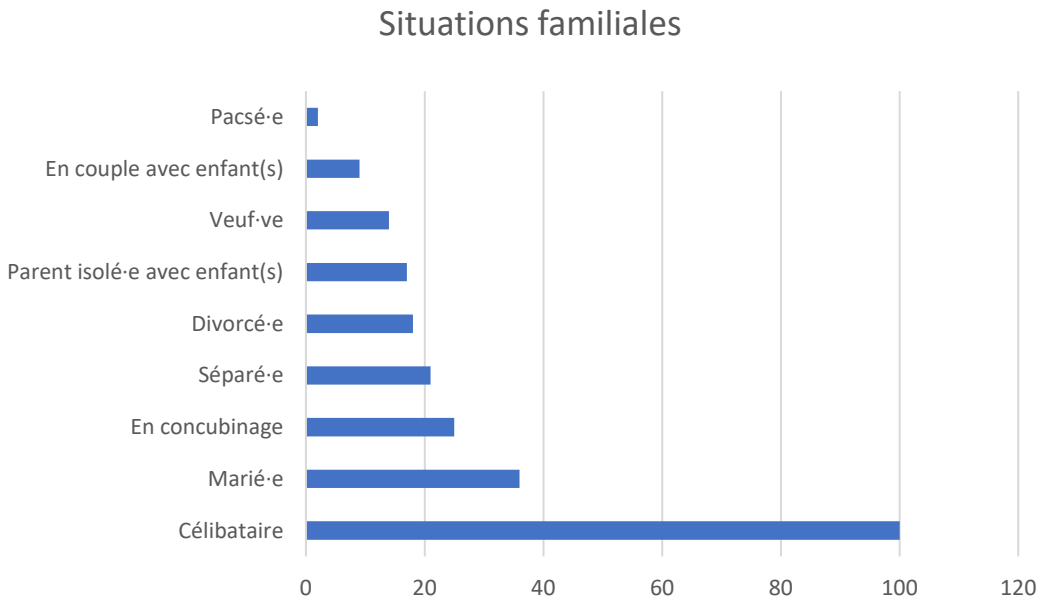

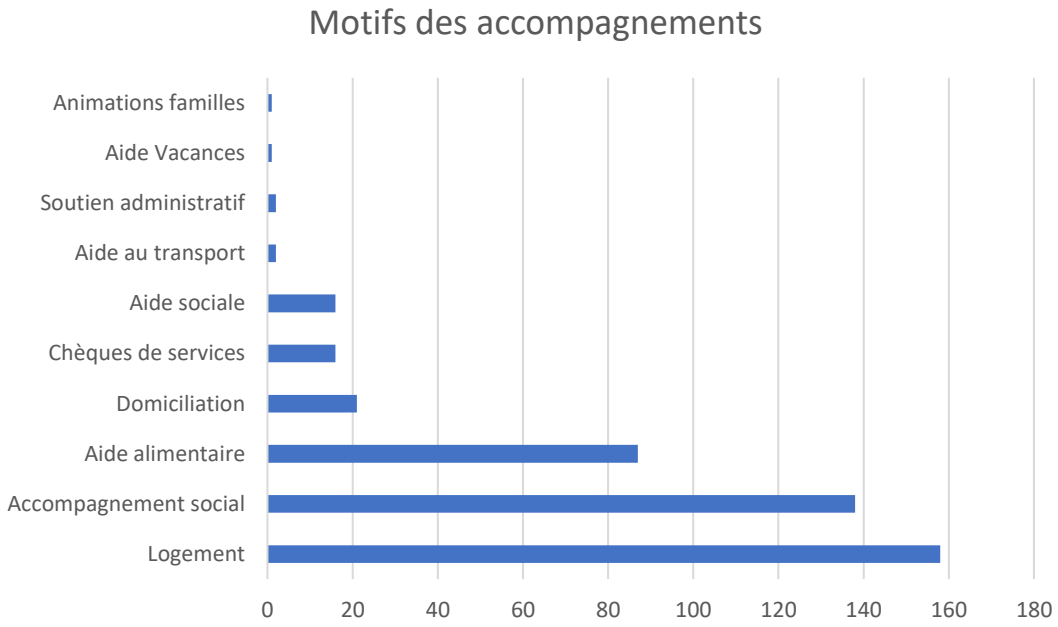

Le graphique ci-dessus expose les problématiques sociales pour lesquelles les usagers sont venus solliciter le CCAS. Ce ne sont donc pas forcément les seules problématiques rencontrées par les personnes, mais bien celles pour lesquelles un accompagnement a été mis en place.

On remarque notamment une forte proportion de personnes rencontrées pour des problématiques liées au **logement, un accompagnement social** ou à **l'accès a notre aide alimentaire.**

Les personnes accompagnées par le CCAS sont majoritairement des femmes.
On observe un certain équilibre dans la répartition en termes d'âge et une progression de la part des personnes âgées de moins de 25 ans du fait du développement des liens avec l'antenne de la Mission Locale Angevine.

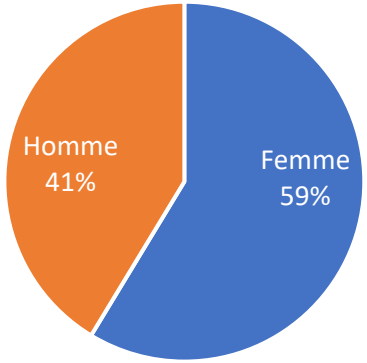

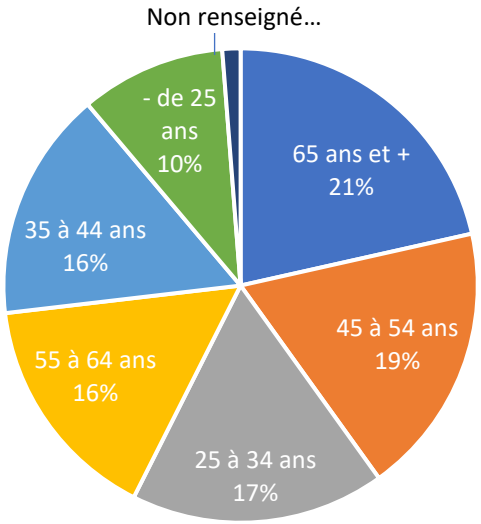

La majorité des personnes accompagnées est en activité professionnelle ou retraitée et est locataire, dont une part importante vit dans le parc social.

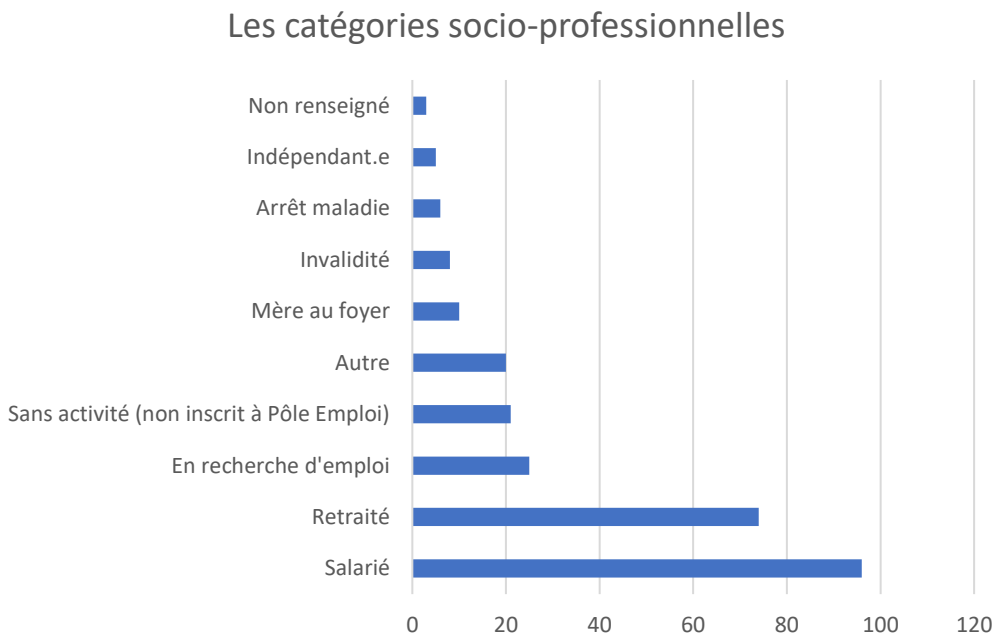

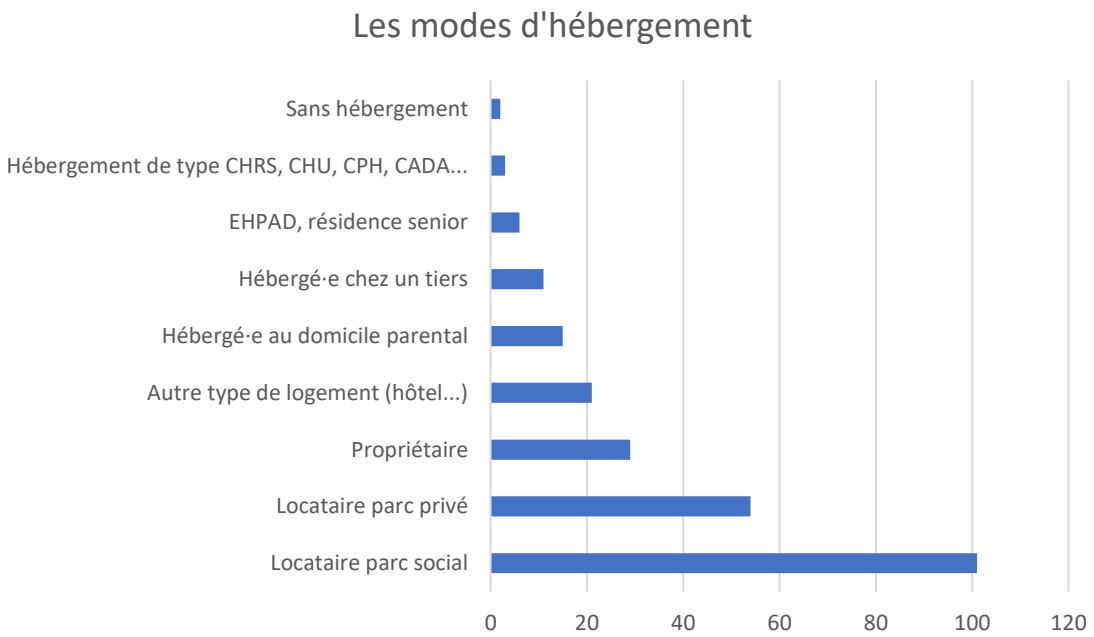

Le service d’information et d’accueil des demandeurs de logement social (SIAD)

Au total, le parc social à Mûrs-Erigné compte **633 logements**, répartis entre quatre bailleurs.

Le service d'information et d'accueil du demandeur de logement (SIAD) accueille, conseille et accompagne les demandeurs sur rendez-vous au CCAS ou par téléphone.

On dénombre 12 448 demandes de logement social actives dans lesquelles Mûrs-Erigné figure comme localisation souhaitée.

- **321** demandes ciblent la commune en choix 1
- **277** demandes ciblent la commune en choix 2
- **279** demandes ciblent la commune en choix 3

Il y a ainsi **877 demandes de logement social actives avec Mûrs-Erigné en choix 1, 2 ou 3**, ce qui dénote d'une certaine attractivité de la commune.

Pour l'année 2024, **298 personnes** sont entrées en contact avec le service et on dénombre **523 contacts téléphoniques**.

Au total, **43 demandes ont été satisfaites** en 2024. C'est-à-dire que 43 logements sociaux ont été attribués à Mûrs-Erigné au cours de l'année.

Les demandes de logements sociaux en cours

Le nombre d’occupants par demande et les types de logements recherchés

On observe une proportion importante de petits foyers parmi les demandeurs (1 ou 2 personnes). La majeure partie d'entre eux sont des foyers de deux personnes. Toutefois la proportion de T2 dans les types de logements recherchés n'est que de 25%. L'attribution d'un logement prend notamment en compte le critère de la composition familiale. Les candidatures de personnes seules recherchant un logement au-delà du T2 peuvent donc ne pas être considérées comme prioritaires par les membres des CALEOL.

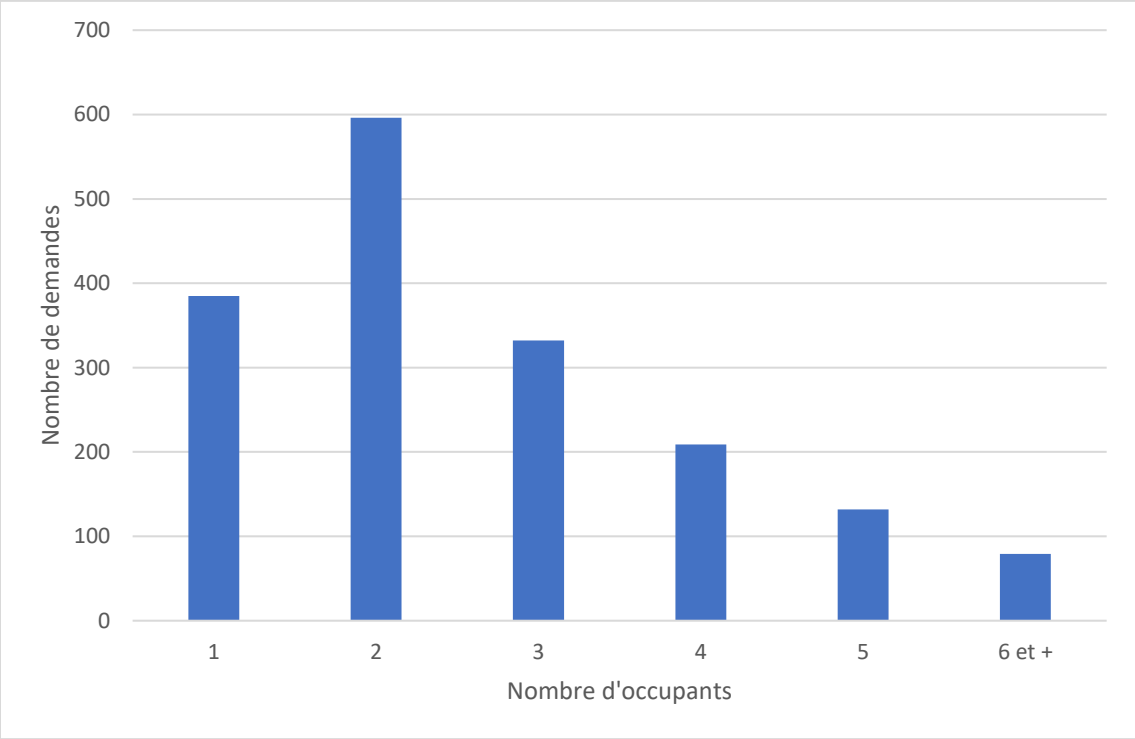

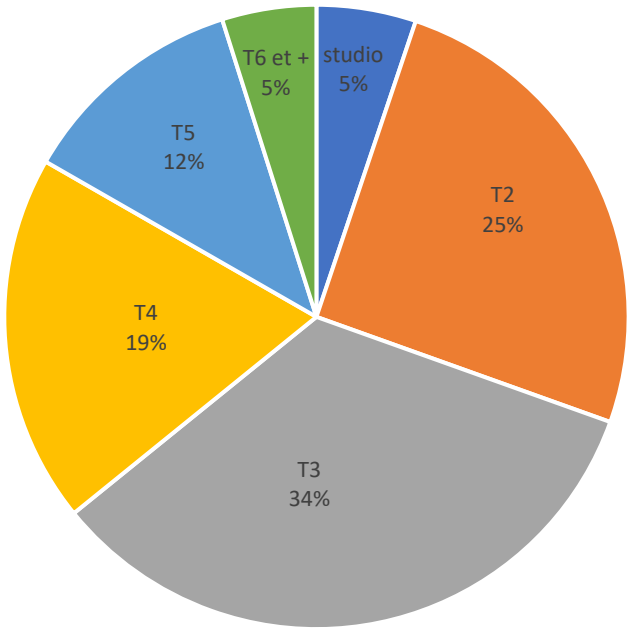

Les attributions de logements sociaux en 2024

Profils sociodémographiques des foyers

70% des foyers à qui un logement a été attribué, sont des personnes seules, avec ou sans enfant. Les familles monoparentales représentent 37% des demandeurs. Il s'agit très majoritairement des personnes exerçant une activité professionnelle et plus de la moitié de ces personnes sont employées en CDI.

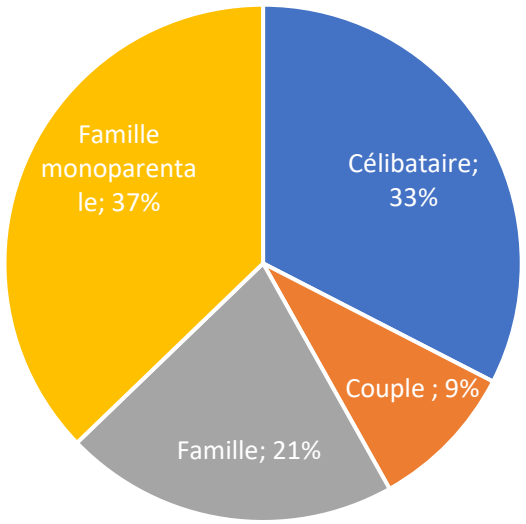

Situations professionnelles des demandeurs

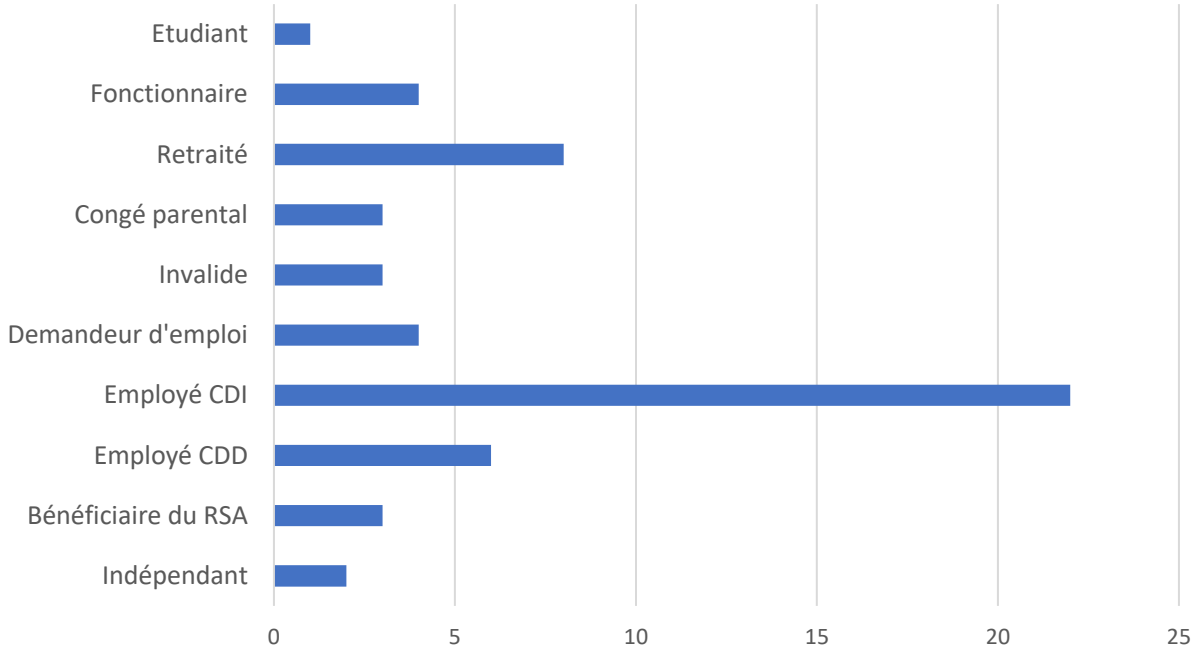

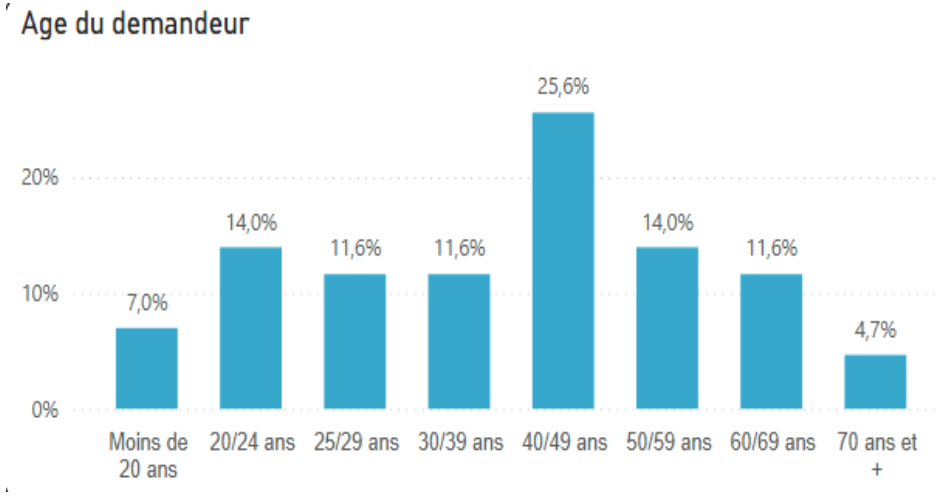

Les attributions de logements sociaux en 2024

Le parcours résidentiel et les types de logements attribués

Parmi les foyers qui se sont vu attribuer un logement en 2024, la majorité était locataire et 35% étaient déjà locataires du parc social. 22 % des demandeurs étaient hébergés par un proche.

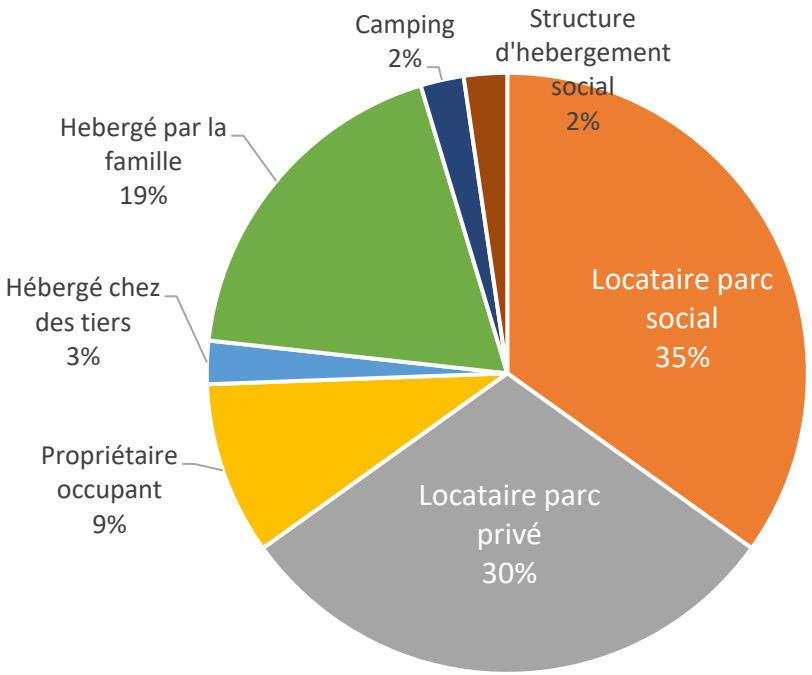

Logements attribués par types et par bailleurs

Bailleurs	Logements attribués
Angers Loire Habitat	6
Maine et Loire Habitat	11
Podeliha	21
Soclova	5

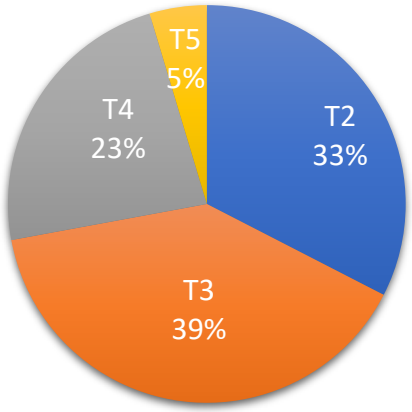

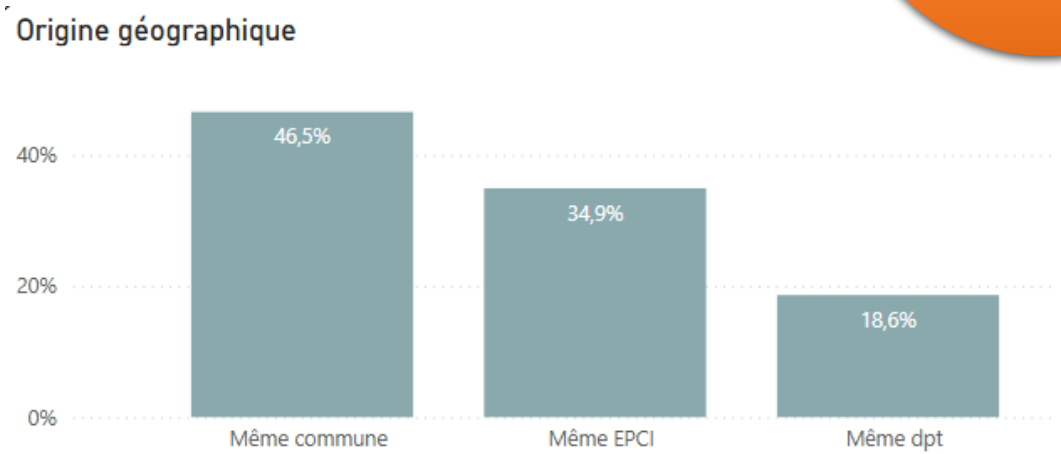

Près d'un foyer sur deux dont la demande a été satisfaite, résidait déjà sur la commune.

Les attributions de logements sociaux en 2024

Motifs et ancienneté des demandes

Près d'un tiers des demandes satisfaites en 2024 à Mûrs-Erigné étaient motivées par la taille de leur logement.
On remarque également que la majorité des demandes étaient anciennes de plus d'un an et plus d'un tiers avaient une ancienneté supérieure à deux ans.

Motifs fournis par les demandeurs

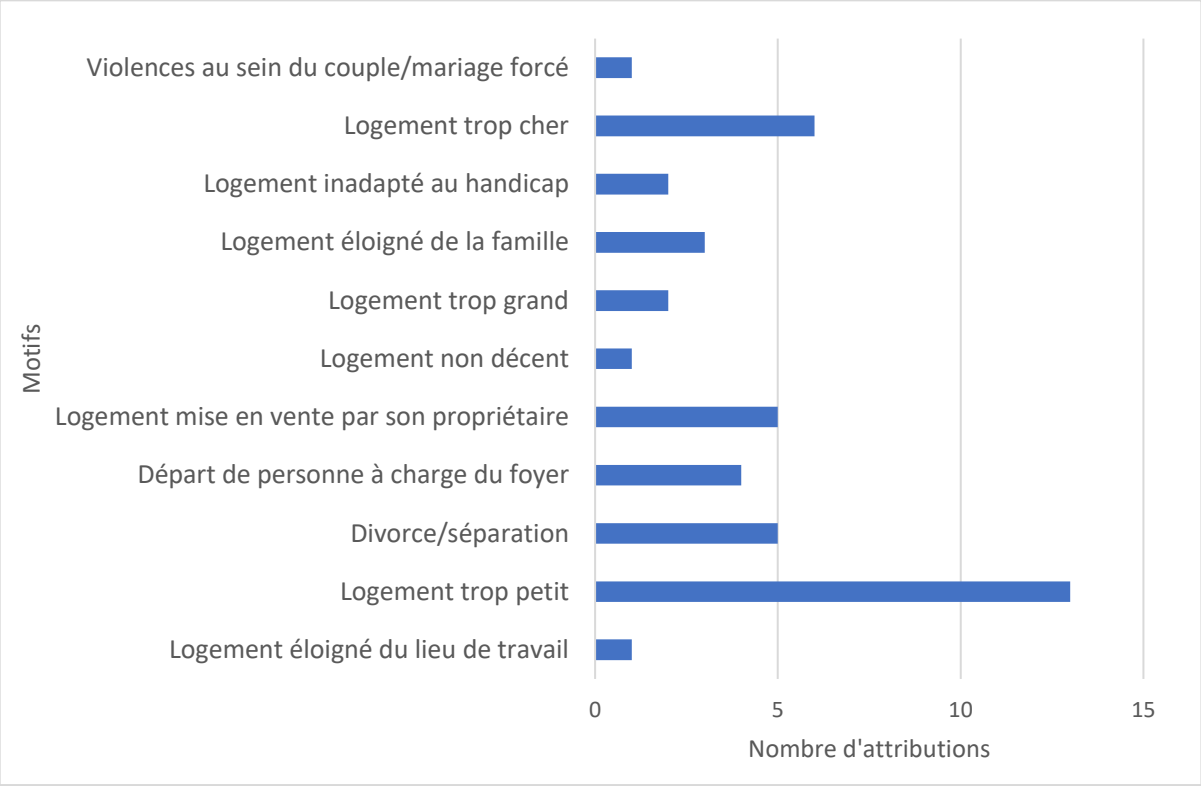

Anciennetés des demandes

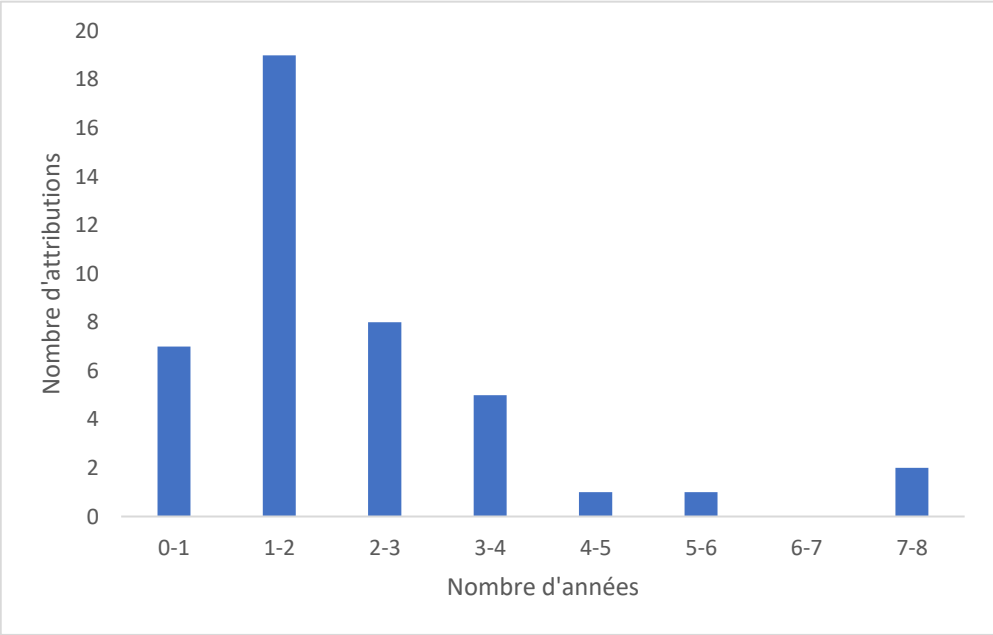

Les missions obligatoires

Elections de domicile

Au 31/12/2024, 24 foyers étaient domiciliés par le CCAS, ce qui représentait 58 personnes au total. Le nombre de personnes domiciliée au CCAS augmente d'année en année. On décompte 13 nouveaux domiciliés sur l'année.

Les personnes domiciliées	2020	2021	2022	2023	2024
Domiciliés actifs + leurs ayants-droit	18	27	38	50	**58**
Nombre de domiciliés	6	10	17	21	**24**
Nombre d'ayants-droit	12	17	21	29	**34**

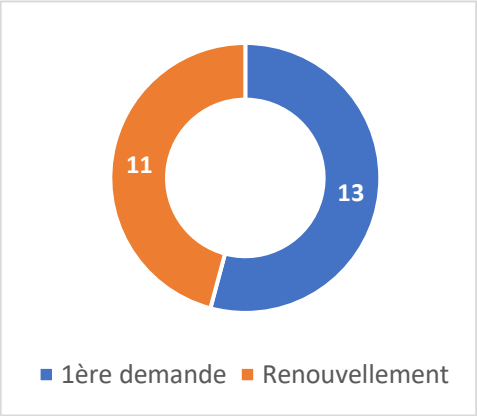

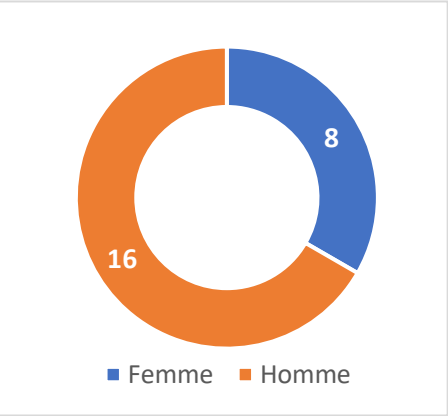

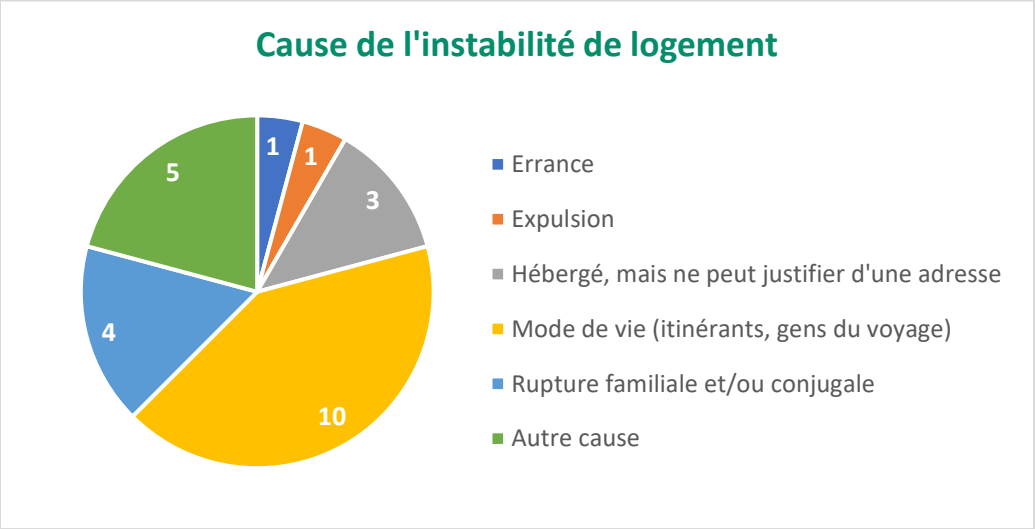

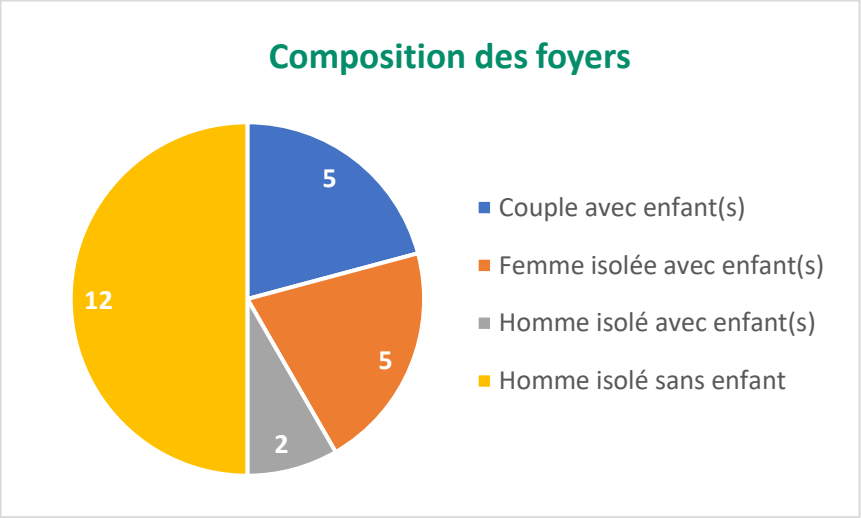

Elections de domicile

Activité de domiciliation du 01/01/2024 au 31/12/2024 (en nombre d'actes)

Nombre total de domiciliations (au sens d'attestations d'élection de domicile délivrées car une domiciliation peut concerner plusieurs personnes)	**24**
Dont premières demandes conclues par une attestation d'élection de domicile	13
Dont renouvellements	11
Ayants-droits concernés	34

TOTAL DES INTERACTIONS	
Courriers enregistrés	623
Courriers remis	609
Courriers réexpédiés	6
Colis enregistrés et remis	70
Avis de passage enregistrés et remis	13
Passages enregistrés	185
Passages avec remise de courrier	180
Passages sans remise de courrier	5

RADIATIONS	**9**
Répartition des radiations par motif	
À la demande de la personne	3
La domiciliation est arrivée à échéance (1 an) et son renouvellement n'a pas été sollicité	5
Non-manifestation de la personne pendant plus de 3 mois consécutifs	1

DEMANDES REFUSEES	**1**

Aide sociale légale

L'aide sociale doit être considérée comme étant l'expression de la solidarité de la collectivité à l'égard des personnes âgées et/ou handicapées qui, en raison de leur état de santé physique et/ou mental, de leur situation économique et sociale ont besoin d'être aidées.
Cette aide est attribuée dans les conditions prévues par la loi et le règlement départemental d'aide sociale. La demande s'effectue auprès du CCAS et elle est étudiée par la maison départementale de l'autonomie (MDA).
En 2024, le CCAS a été sollicité pour 16 dossiers de demande d'aide sociale, auxquels s'ajoutent 14 démarches en direction des obligés alimentaires (conjoints ou enfants).

Prestation pour laquelle une demande d'aide sociale a été formulée	Nombre de dossiers traité par le CCAS en 2024
Hébergement pour personne âgée	10
Hébergement pour personne handicapée	6
Services ménagers – aide aux repas	6
Accueil familial	0
Enquêtes d'obligation alimentaire	14
TOTAL	**36**

Les aides facultatives

Aide alimentaire

Les bénéficiaires

Au cours de l'année 2024, l'aide alimentaire a été accordée à **76 foyers** érimûrois. Au total se sont **187 personnes** qui en ont bénéficié sur l'année.

Les foyers bénéficiaires sont en majorité constitués d'une personne seule, avec ou sans enfant (62 %). Plus d'un tiers des inscrits sont des personnes isolées et les foyers monoparentaux représentent un quart des bénéficiaires.

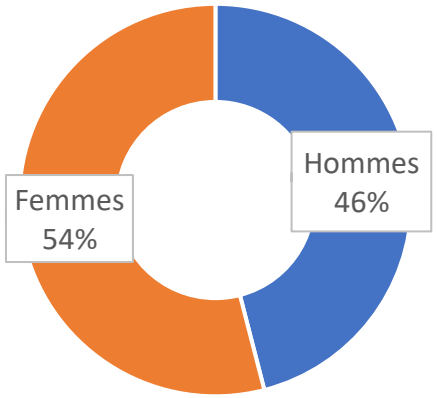

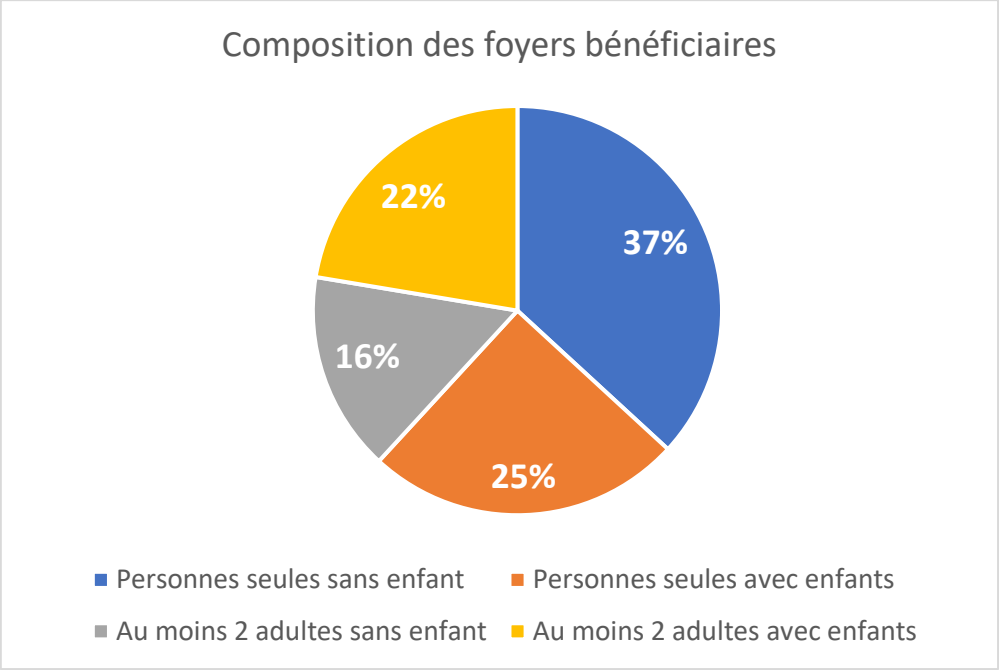

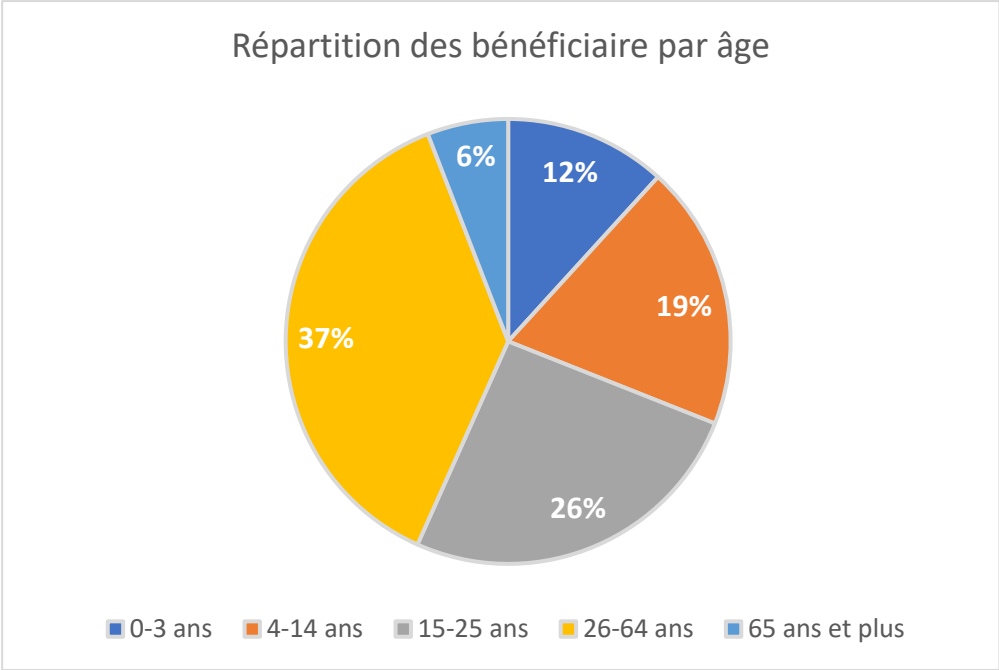

Aide alimentaire

La situation professionnelle est appréciée au moment de l'inscription de la personne mais elle peut évoluer fréquemment avec des allers-retours entre périodes travaillées et périodes chômées. Un tiers des bénéficiaires est en recherche d'emploi. On remarque une part non négligeable de personnes salariées ou retraitées, mais dont les revenus ne sont pas suffisants pour couvrir les besoins essentiels du foyer. Enfin, 45 % de personnes sollicitant l'aide alimentaire ne se trouvent pas dans des situations leur permettant de rechercher et d'accéder à l'emploi dans l'immédiat (en formation, problématique de santé, etc.).

La durée moyenne d'inscription des foyers à l'aide alimentaire est de 7,3 mois. 40 % des foyers étaient bénéficiaires depuis plus de 6 mois, avec une durée d'accès s'étendant parfois au-delà des 12 mois (16% des foyers) bien que l'aide alimentaire ne soit théoriquement qu'un soutien ponctuel.

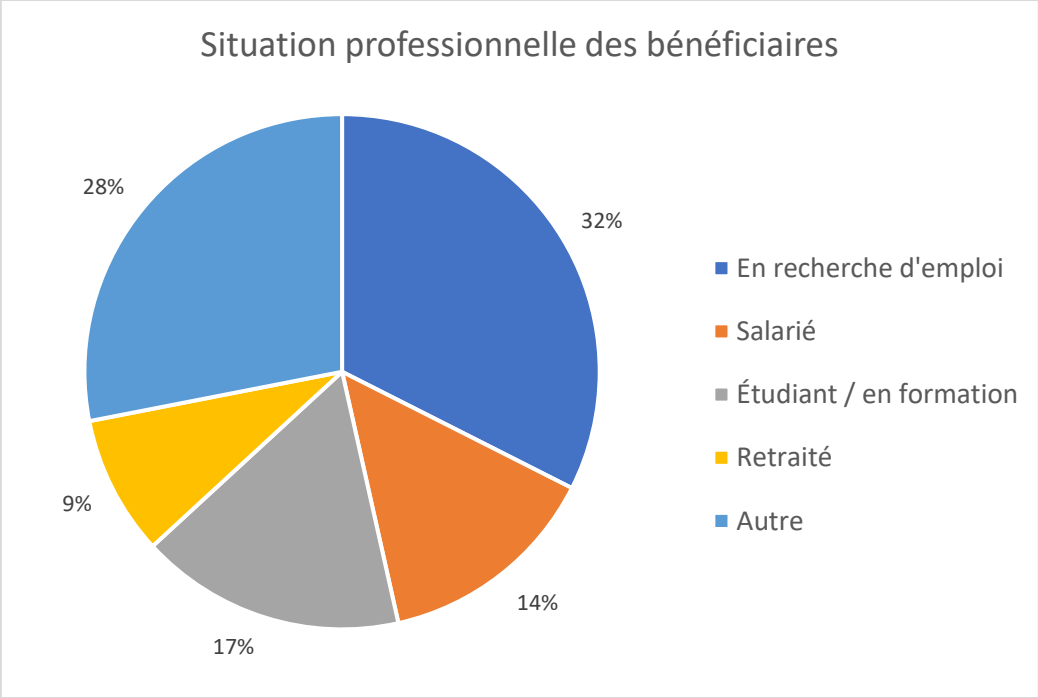

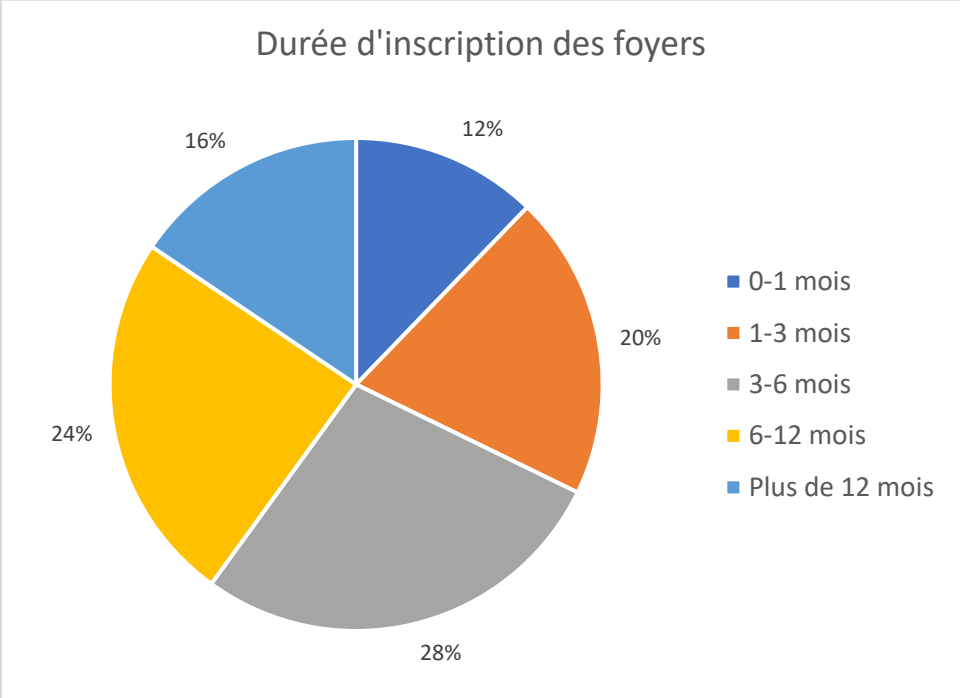

Aide alimentaire

Evolution du recours à l'aide alimentaire

On constate que le recours à l'aide alimentaire progresse fortement ces dernières années.

En général depuis 4 ans, au cours d'une année, l'évolution du nombre de foyers inscrits suit les mêmes tendances. On remarque une plus grande instabilité en 2024, avec une très importante augmentation sur le dernier trimestre.

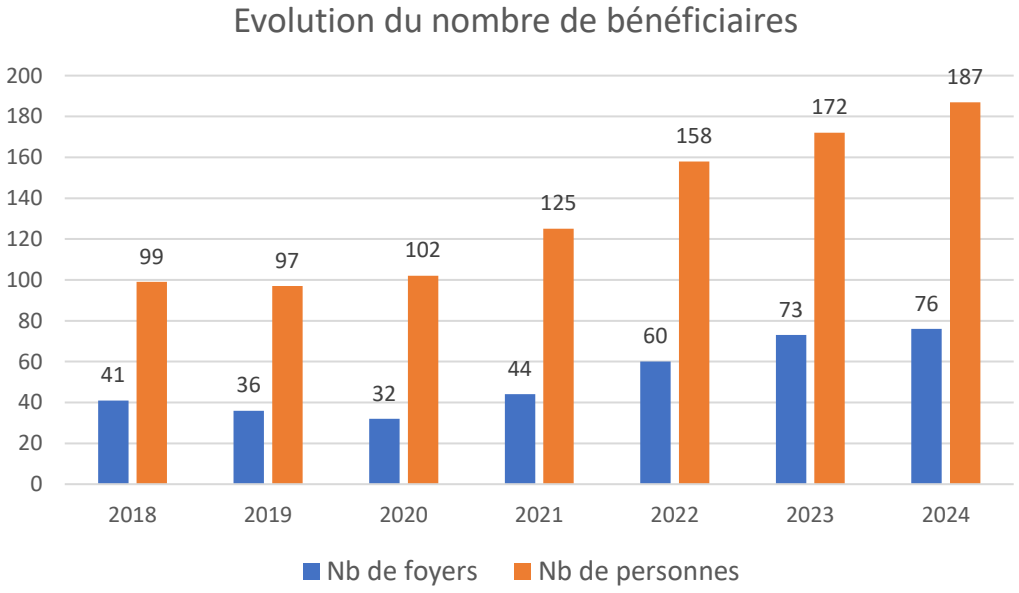

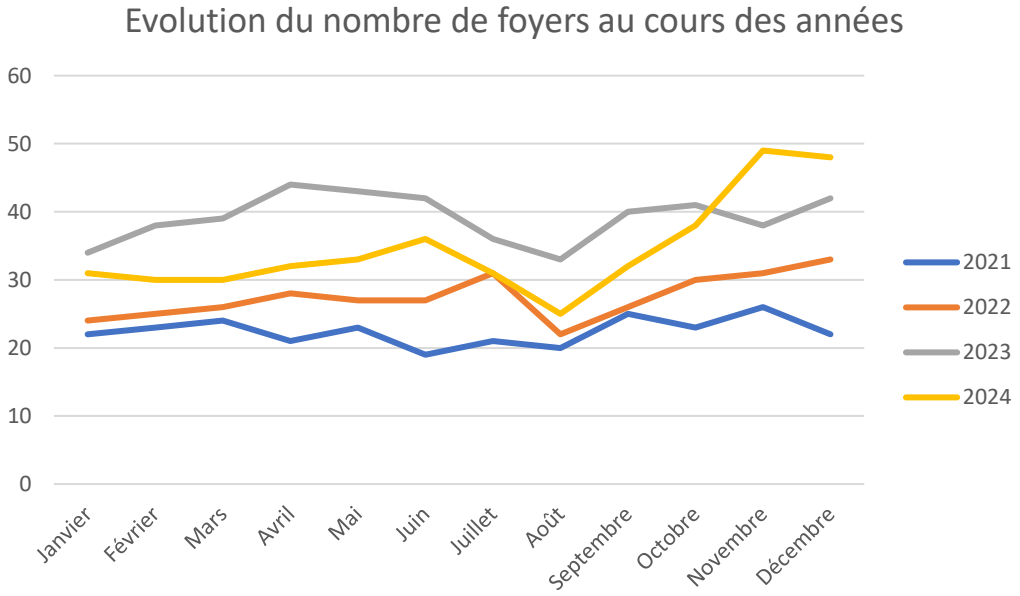

Aide alimentaire

Approvisionnement et distribution

1427 colis ont été distribués en 2024. La principale source d'approvisionnement est la Banque Alimentaire de Maine-et-Loire, qui a fourni au CCAS **19,35 tonnes** de denrées alimentaires. Malgré une augmentation continue du nombre de bénéficiaires, la quantité de denrées fournie diminue (23,22 t. en 2022, 19,52 t. en 2023).

La répartition par types de produits (ci-contre) fait apparaître un déséquilibre par rapport aux recommandations sanitaires. Au cours de l'année cet approvisionnement est toutefois complété régulièrement par du pain, des biscottes et des fruits et légumes donnés par :

- Boulangerie l'Atelier Papilles à Mûrs-Erigné
- Boulangerie La Mie D'Aubance à Mûrs-Erigné
- Biscottes Pasquier à Brissac Loire Aubance
- Maraicher "Le petit jardin" à Brissac Loire Aubance

Produits fournis par la Banque Alimentaire	Répartition	Répartition recommandée
Fruits et légumes	26.4 %	33 %
Féculents	19.4 %	25 %
Matières grasses ajoutées	2.6 %	2.5 %
Laits et produits laitiers	27.9 %	25 %
Produits sucrés ou salés	12 %	2.5 %
Viandes, œufs et poissons	11.8 %	12 %

Dons Solidaires

5 commandes de produits de première nécessité non alimentaires livrées au cours de l'année 2024, pour un coût total de 1661,25 €. La valeur marchande de ces produits est estimée à environ 25 000 €.

Produits reçus : lessive, liquide vaisselle, nettoyant ménager, savon, gel lavant, dentifrice, brosse à dents, protections périodiques.

Bons alimentaires

En 2024, **41 foyers** ont été soutenus par l'attribution de bons alimentaires d'urgence pour un montant global de **3 098 €**.
Fin février 2024, cette aide a pris la forme de chèques de services. 361 chèques ont ainsi été distribués à 37 foyers pour une valeur de 2 888 € et 4 foyers ont été soutenus en début d'année via l'ancien dispositif pour une valeur de 210 €.

Mois	Bons/chèques attribués	Montant maximum
Janvier 2024	1	60 €
Février 2024	3	150 €
Février 2024	8	64 €
Mars 2024	58	464 €
Avril 2024	20	160 €
Mai 2024	54	432 €
Juin 2024	32	256 €
Juillet 2024	12	96 €
Août 2024	37	296 €
Sept. 2024	44	352 €
Octobre 2024	24	192 €
Nov. 2024	64	512 €
Déc. 2024	8	64 €
TOTAL	**407**	**3098€**

On observe une augmentation continue des attributions de bons alimentaires depuis 2020.

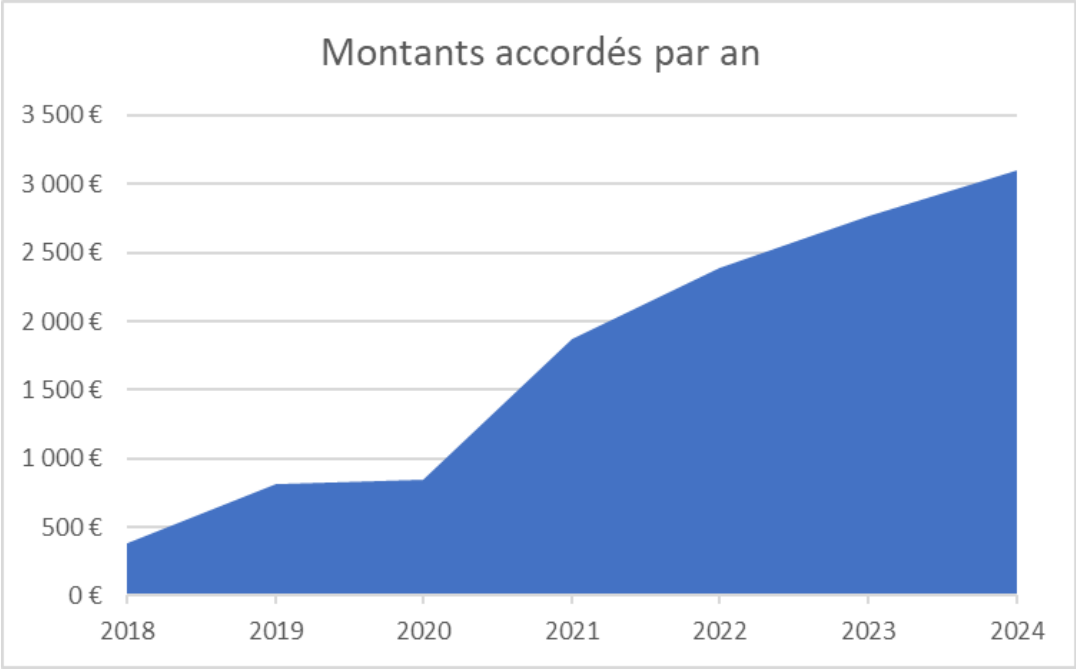

Aides financières

19 aides financières ont été attribuées par étude des demandes par la commission permanente du CCAS en 2024.

Après deux années consécutives de diminution du nombre d'aides financières demandées et attribuées, ces dernières ont nettement augmenté en 2024 pour un montant total de **3896,19 €**.

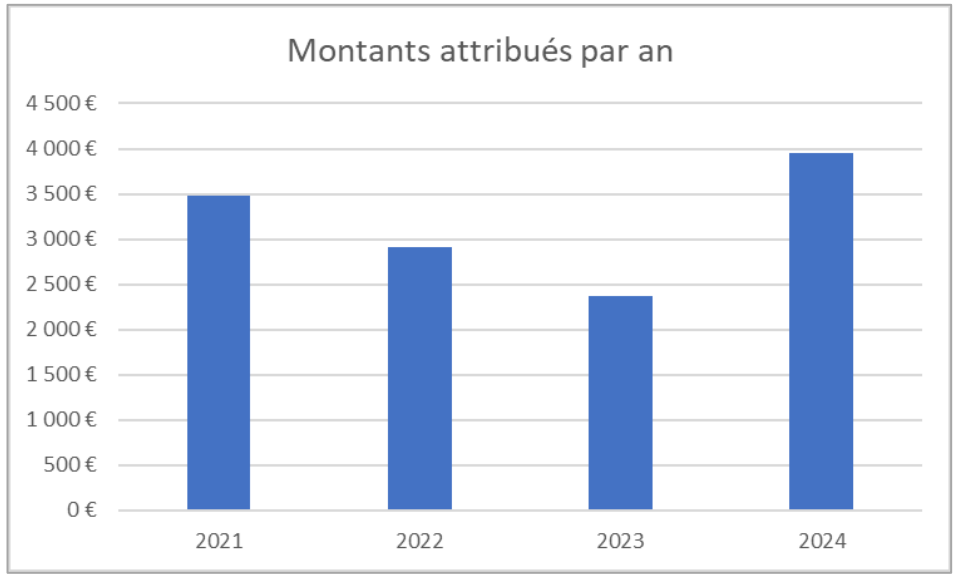

Répartition par types d'aides attribuées

3 aides pour un projet professionnel ou social : 464,54 €
- Intervention à domicile
- Mutuelle complémentaire
- Séjour *Vacances et familles*

4 aides pour un besoin de 1ère nécessité : 840 €
- 2 achats de réfrigérateurs
- Réparation de voiture
- Achat de matelas

12 aides pour dette / impayé : 2591,65 €
- 2 factures EDF
- 2 factures d'eau
- 3 loyers
- 2 factures de restauration scolaire
- 2 factures de centres de loisirs
- Frais d'obsèques

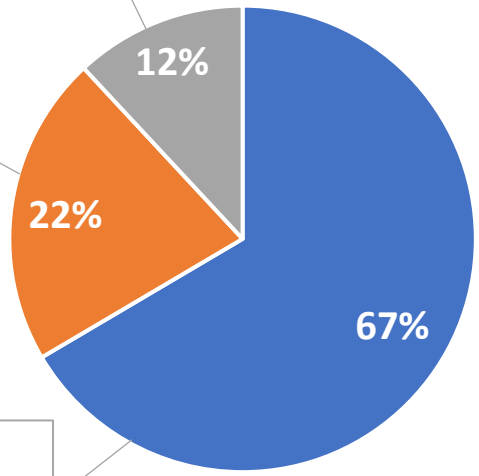

Aides à l'accueil périscolaire et/ou à l'étude dirigée

Pour l'année scolaire en cours (2024-2025), seulement 4 enfants bénéficient de l'aide à l'accueil périscolaire/étude dirigée. Autrement dit, les parents de ces enfants bénéficient d'une prise en charge partielle du montant des factures (50% ou 60% selon le montant de leur quotient familial). 3 familles sont bénéficiaires de cette aide actuellement (contre 12 l'année dernière à la même date).

Le recours à cette aide est en nette diminution depuis deux années scolaires alors que les critères d'attribution ont pourtant été réévalués pour toucher davantage de familles.

Sur l'exercice budgétaire 2024, cette aide représente un coût de 1 427,43 €.

Années scolaires	Aide 60%	Aide 50%	Total	
			enfants	familles
2024-2025	1	3	4	3
2023-2024	10	9	19	12
2022-2023	31	6	37	24
2021-2022	14	17	31	22

Aides pour l'accès au sport et à la culture (jeunes)

Malgré une refonte des critères d'attribution et un renforcement de la communication ces dernières années, cette aide reste encore peu sollicitée.

Autant d'enfants (17) et de familles (11) ont été aidés à ce jour pour la saison en cours et la précédente, au titre de l'accès au sport et à la culture. Sur l'exercice budgétaire 2024, cette aide facultative représente un coût de 770 €.

Evolution du recours à l'aide

Saisons	Aide à 60 %	Aide à 50 %	Total	
			Enfants aidés	Familles aidées
2024-25	9	8	17	11
2023-24	11	6	17	11
2022-23	6	8	14	10

Activités pour lesquelles une aide a été attribuée (saison 2024-2025) :

- 8 aides pour inscriptions football
- 4 aides pour inscriptions musique-danse
- 2 aides pour inscriptions équitation
- 1 aide pour inscription judo
- 1 aide pour inscription multisports
- 1 aide pour inscription arts plastiques

Aides pour l'accès aux vacances (jeunes)

Malgré une refonte des critères d'attribution et un renforcement de la communication ces dernières années, cette aide reste encore très peu sollicitée.

Aucune aide n'a pour le moment été sollicitée pour la saison en cours et 8 aides ont été attribuées pour la saison précédente. Bien que cette aide ait été étendue à toutes les périodes de vacances scolaires, elle est essentiellement demandée pour la période estivale.

Sur l'exercice budgétaire 2024, l'aide pour l'accès aux vacances représente un coût de 226,60 €.

Evolution du recours à l'aide

Saisons	Aides à 60 %	Aides à 50 %	Total	
			enfants	familles
2024-25	0	0	0	0
2023-24	5	3	8	6
2022-23	5	4	7	4

Activités pour lesquelles des aides ont été attribuées pour la saison 2023-2024

- 7 aides pour des séjours en centre de loisirs
- 1 aide pour des activités proposées par l'espace Jeunes de la commune

Transport solidaire

85 personnes âgées de 65 ans et plus ont bénéficié du transport solidaire en 2024 (74 foyers dont 11 couples). Les transports ont été assurés tout au long de l'année par **16 bénévoles**. On observe une hausse du nombre de bénéficiaires et de bénévoles depuis la mise en place du service en 2014.

L'écart se creuse entre le nombre de personnes inscrites au transport solidaire et le nombre de bénévoles pour l'assurer. Il est pour le moment rare de ne pas être en mesure de répondre à une demande faute de bénévole disponible. Toutefois, cela occasionne des difficultés à certaines périodes de l'année (vacances…).

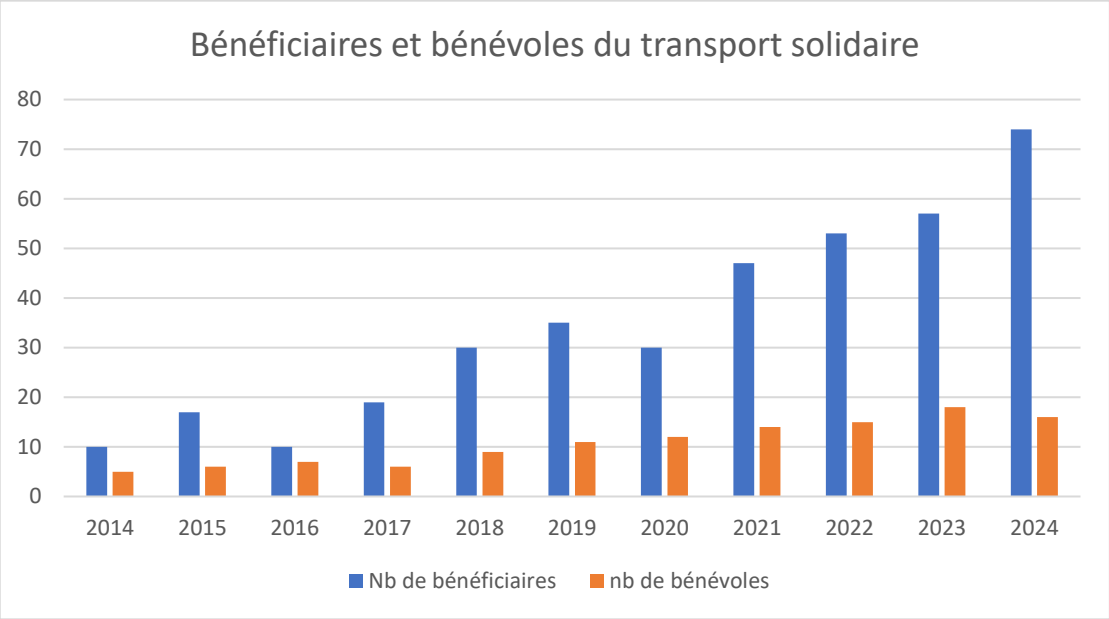

Objet du transport	2023	2024
RDV médicaux	165	209
Organismes/administration	4	13
Visites familiales	9	8
Coiffeur	20	11
Courses / marchés	25	31
Activités communales	55	54
Autres	9	36
TOTAL	**287**	**362**

Au total, **362 transports** ont été assurés en 2024 (contre 287 en 2023). La majorité des transports solidaires avaient pour motif un rendez-vous médical.

Le second motif en nombre de transports assurés est la participation à une activité communale. Il s'agit principalement des actions collectives proposées par le CCAS (cf. ci-dessous). La catégorie « autres » peut correspondre à des activités culturelles, des loisirs, de l'activité physique, etc.

Les actions collectives

Les rendez-vous du lundi

Public : *Personnes âgées*

Rythme de l'action : *Hebdomadaire*

Lieu : *Espace Bellevue*

Description de l'action :
Déjeuner confectionné par la cuisine centrale, suivi d'un après-midi jeux de société, ou autre activité ponctuelle (par exemple karaoké le 16/12/2024)

Fréquentation :
Entre 26 et 30 personnes chaque semaine.
Accueil de 4 à 6 résidents de la Résidence la Buissaie une fois par mois.

Karaoké le 16/12/2024

Jeux de société le 15/01/2024

La parenthèse conviviale

Public : *Personnes isolées*

Rythme de l'action : *mensuel*

Lieu : *Espace Bellevue ou extérieur*

Description de l'action :
Après-midi convivial en petit groupe lors duquel différentes activités sont proposées à partir des envies des participants. Par exemple : jeux de société, pétanque, atelier pliage, cornhole…

Fréquentation :
Entre 4 et 9 personnes selon les séances.

Activité cornhole du 14/11/2024

Les ateliers bien-être/estime de soi

Public : *Personnes âgées isolées*

Rythme de l'action : *mensuel*

Lieu : *Espace Bellevue*

Description de l'action :
Ateliers collectifs animés par Eloïse PILET, socio-esthéticienne, pour travailler l'estime de soi. Action soutenue par la conférence des financeurs de Maine-et-Loire.

Avec la participation de la cnsa Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Fréquentation :
16 personnes, séance par groupe de 8 personnes maximum.

ELOÏSE PILET
socio-esthéticienne

Thé dansant – *Ainés ensemble*

Public : *Personnes âgées*

Rythme de l'action : *annuel*

Date : *7 novembre 2024*

Lieu : *Centre Culturel Jean Carmet*

Description de l'action :
Thé dansant organisé dans le cadre du cycle d'animations intercommunales « Ainés ensemble » et en partenariat avec la résidence La Buissaie.

Fréquentation :
182 personnes

Les ateliers « Je fais tout moi-même »

Public : *bénéficiaires d'un accompagnement par le CCAS*

Rythme de l'action : *ponctuel*

Lieu : *Espace Bellevue*

Description de l'action :
Ateliers collectifs animés par Florine de Bie, « Atelier Ricochet ». Fabrication de produits ménagers ou cosmétiques. Zéro déchet, petit budget.

Fréquentation :
Atelier 1 (16/06/24) : 5 personnes
Atelier 2 (14/10/24) : 7 personnes
Atelier 3 (25/11/24) : 3 personnes

Trois ateliers gratuits pour apprendre à fabriquer des produits cosmétiques, ménagers... Je repars avec ce que j'ai réalisé et je suis capable de le refaire chez moi.

Atelier Ricochet
ATELIERS À DOMICILE DE COSMÉTIQUE NATURELLE & ZÉRO DÉCHET
à Angers et ses alentours

Les actions intergénérationnelles

Public : *Personnes accueillies par le CCAS, l'Espace jeunes, la résidence La Buissaie*

Rythme de l'action : *Régulier*

Lieu : *Espace Bellevue ou extérieur*

Description de l'action :
Action partenariale rassemblant différentes générations autour d'activités ludiques, conviviales ou créatives.

Fréquentation :
26/02/2024 : 35 personnes
18/07/2024 : 40 personnes
21/10/2024 : 40 personnes
27/11/2024 : 29 personnes
04/12/2024 : 19 personnes

26/02/2024 :
Jeu de cohésion en équipe

21/10/2024 :
Blind test musical en équipe

18/07/2024 - journée intergénérationnelle :
Préparation d'un repas – installation des tables – partage du repas – Après-midi jeux

Ateliers de fin d’années :
Confection de décorations pour le marché de Noël

Le projet Aide en Nous

Action soutenue par la Conférence des financeurs de Maine-et-Loire, la CARSAT Pays de la Loire, le comité Action sociale AGIRC-ARRCO et le Contrat local de Santé d'Angers Loire Métropole.

Public : *Proches aidants*

Rythme de l'action : *Projet du 19/09/2024 au 25/01/2025*

Lieux : *CCJC et Espace Bellevue*

Description de l'action :
Cycle d'ateliers créatifs précédé du spectacle « Rage d'aidants » et conclu par le temps fort « Eclats d'émotions »

Fréquentation :
Spectacle 19/09 : 30 personnes
Ateliers : 10 personnes
Temps fort 25/01 : 30 personnes

Le projet Aide en Nous

Aide En Nous propose une parenthèse de répit,
de partage et de bien-être à destination des aidants.
Venez participer au

Cycle d'ateliers culturels et créatifs
de septembre 2024 à janvier 2025

Mûrs-Erigné

AIDE EN NOUS

GRATUIT

La créativité c'est la santé !
Arts plastiques, arts textiles, expression orale,
poésie, écriture, création sonore...

Le projet Aide en Nous

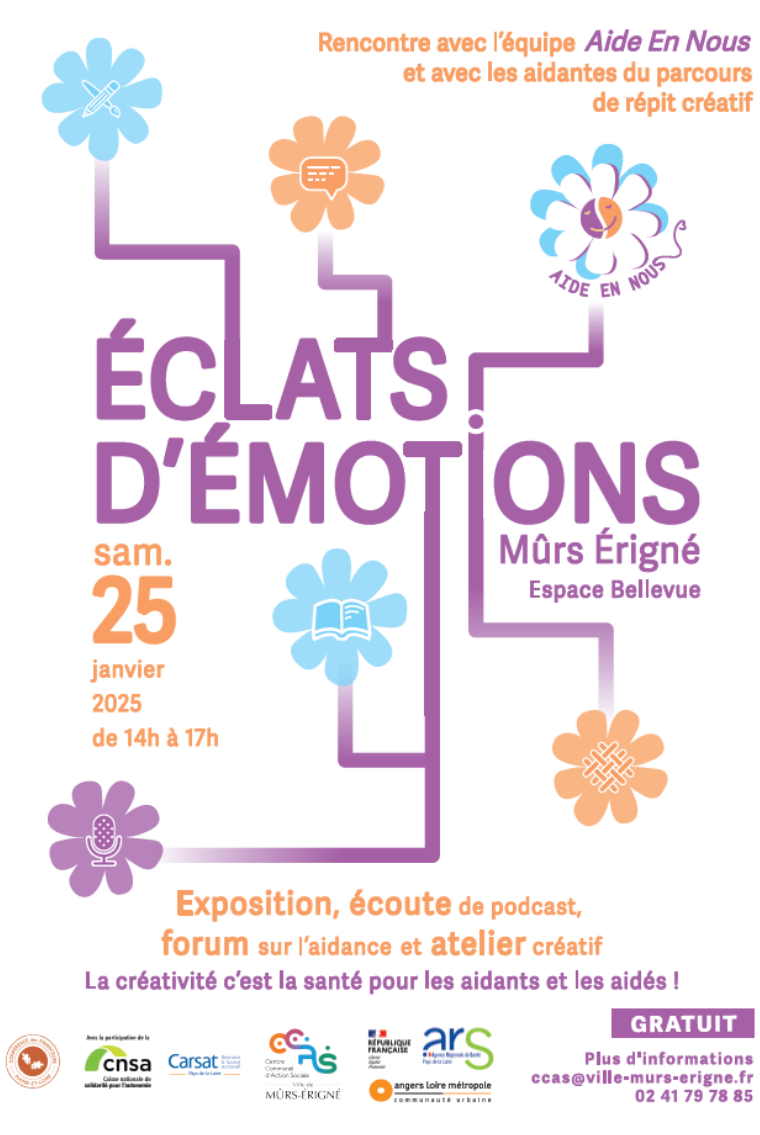

Le projet Aide en Nous

Public : *Proches aidants d'enfants en situation de handicap*

Rythme de l'action : *Mensuel*

Lieux : *Espace Bellevue*

Description de l'action :
Espace de parole dédiés aux proches aidants d'un enfant en situation de handicap, avec accueil possible des enfants en parallèle.

Fréquentation :
Entre 5 et 10 familles
Une douzaine d'enfants

Action à l'initiative de parents, soutenue par le CCAS, ainsi que par l'UDAF 49 (plateforme de répit aidants) et l'ADAPEI 49 (Esca'l)

Les ressources du CCAS

Le budget du CCAS

Dépenses de fonctionnement du CCAS pour l'année 2024 s'établissent à 175 849,91 €, réparties comme suit :

Désignation	Montant	Part des dépenses globales
Frais de personnel	136 571 €	78 %
Charge à caractère général dont : Aide alimentaire Actions collectives	28 013,14 € 8 176,34 € 11 994,36 €	16 % 5 % 7 %
Autres charges (aides sociales facultatives hors aide alimentaire)	11 265,77 €	6 %
TOTAL	175 849,91 €	100 %

Le budget du CCAS

Pour mener à bien ses missions et réaliser l'ensemble de ses actions, le CCAS s'est appuyé sur un certain nombre de recettes, détaillées ci-dessous.

- **Subvention communale : 157 205 €**
- **Subventions perçues pour réaliser des actions collectives : 12 555 €**

Actions	Financeurs	Montants attribués
Aide en Nous	Conférence des financeurs 49	5 455 €
	CARSAT Pays de la Loire	2 000 €
	Contrat local de santé - ALM	2 600 €
Ateliers bien-être	Conférence des financeurs 49	2 500 €

- **Dons perçus en 2024 : 5 179 €**
- **Autres ressources :**

  Recettes Repas des ainés : 3 792 €

  Recettes Thé dansant : 185 €

  Recettes Aide alimentaire : 3222,10 €

L’équipe d’agents du CCAS

Au-delà des moyens financiers, la mobilisation de moyens humains est essentielle. Aussi la mission de service public du CCAS repose d'une part sur une équipe de trois agents publics et d’autre part sur une équipe de bénévoles.

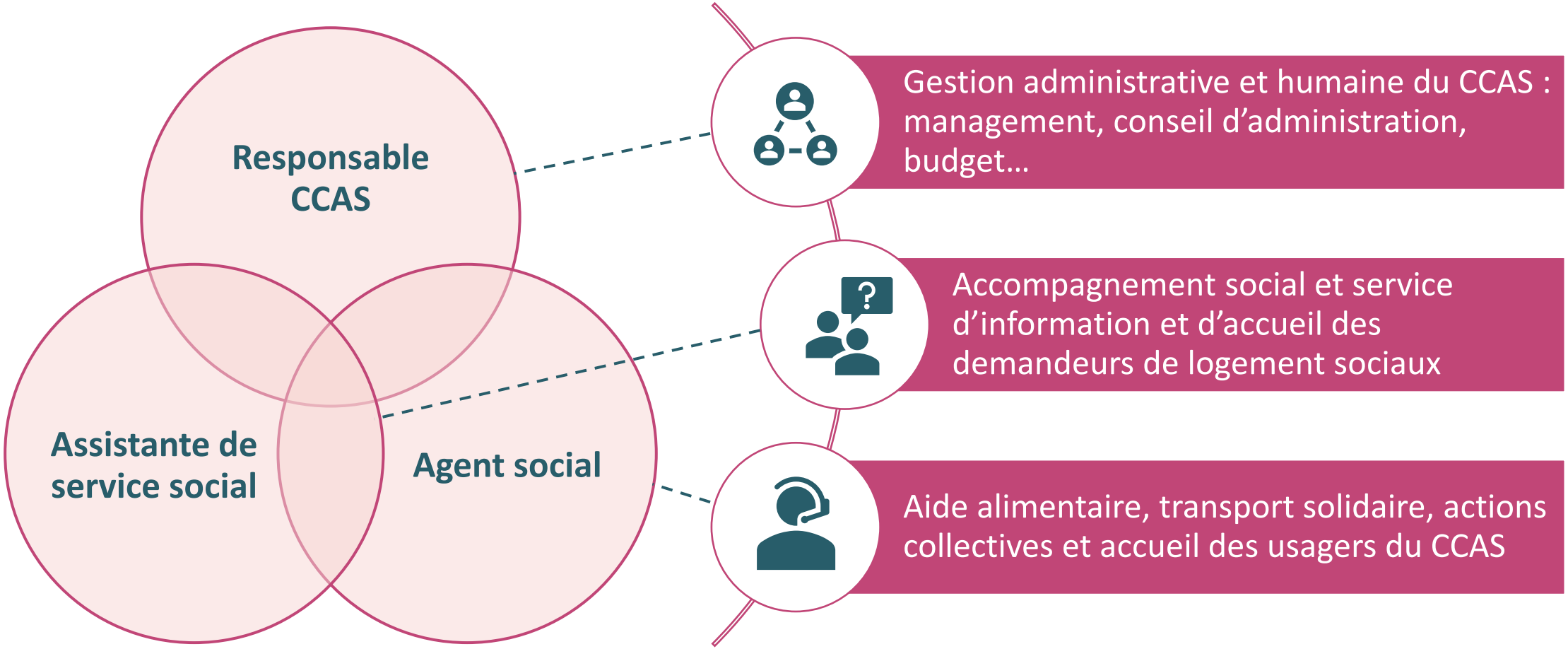

Les bénévoles du CCAS

42 bénévoles engagés au côté du CCAS en 2024 en qualité de collaborateurs occasionnels du service public. Ils sont principalement mobilisés sur l'aide alimentaire (approvisionnement, préparation et distribution des colis hebdomadaires) et sur le transport solidaire (trajets individuels avec véhicule personnel ou trajet collectif pour les actions du CCAS avec véhicules communaux).

Environ **2 200 heures d'activité** réalisées, soit **1,37 équivalent temps plein.**

(8 bénévoles sont actifs sur les deux dispositifs)

Aide alimentaire

34 bénévoles

1 551 heures d'activité

- Approvisionnement (2 personnes - 3h/sem.) : 282 h
- Préparation (2 personnes – 3h/sem.) : 282 h
- Distribution (3 personnes – 7h/sem.) : 987 h

Transport solidaire

16 bénévoles

648 heures d'activité

- Transport individuel : 543 h
- Transport collectif : 105 h

(à raison de 1h30/transport)

Centre Communal d'Action Sociale

Ville de Mûrs-Érigné

5 Chemin de Bellevue – CS 80 015 – 49610 MÛRS-ÉRIGNÉ

02 41 79 78 85
ccas@ville-murs-erigne.fr